



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Cti
Commission
des Titres d'Ingénieur

AEQES - CTI

Guide de rédaction et d'évaluation

Septembre 2014

Consignes générales de rédaction du rapport d'autoévaluation

Le présent guide de rédaction et d'évaluation comporte 5 critères, contenant chacun de 2 à 4 dimensions*. Chaque dimension est explicitée par un encadré. Chacune de ces dimensions contient également une liste **non limitative** et **non exhaustive d'exemple de questions** qu'il est opportun de se poser lors de l'analyse de la qualité d'un programme d'études.

Pour les établissements, ces questions sont destinées à servir de guide pour l'élaboration du rapport d'autoévaluation (RAE). Pour les experts, elles servent de guide de lecture aux rapports d'autoévaluation et nourrissent le dialogue instauré lors des visites d'établissements.

Toutes les sous-dimensions et questions y associées ne sont **pas nécessairement pertinentes pour tous les programmes dans tous les types d'enseignement**. De la même manière, l'ordre dans lequel les questions apparaissent n'est pas nécessairement significatif. Par ailleurs, outre les ajouts proposés par le(s) conseil(s) concerné(s) selon la procédure de l'article 11 du décret du 22 février 2008, l'établissement/l'entité peut ajouter une dimension, une sous-dimension ou des questions qui semblent manquer, ces éléments peuvent être regroupés en fin d'analyse.

Pour les établissements, ces questions servent avant tout de support à la rédaction du rapport. Les réponses qu'elles produisent peuvent relever de la description, de l'évaluation et de l'action. Il est en effet recommandé d'utiliser explicitement ces trois axes – partout où cela s'avère adéquat – sans oublier qu'il importe de rédiger un rapport plus analytique que descriptif.

Dans ce même ordre d'idées et afin de faciliter la lecture du rapport d'autoévaluation par les experts, les éléments purement factuels (documentations complémentaires, règlements, cahiers des charges, références légales, tableaux de bord internes, conventions de codiplômation/ coorganisation) seront insérés en annexe et la liste détaillée des annexes sera mise à la disposition du lecteur.

Selon l'organisation de l'établissement et la dimension examinée, le RAE traitera le niveau approprié (c'est-à-dire le niveau *de l'établissement, de l'entité –catégorie technique– ou encore de la « section ingénieur »*).

Pour les programmes accrédités par la CTI, l'appellation « section ingénieur » correspond au niveau de responsabilité du pilotage des programmes d'ingénieur.

Pour les établissements qui souhaitent être accrédités par la CTI, des données supplémentaires sont demandées dans la fiche signalétique et des sous-dimensions ont été ajoutées dans le référentiel.

La CTI prend en compte des critères additionnels, par nature davantage normatifs; ils peuvent faire référence aux résultats ainsi qu'aux moyens mis en œuvre par l'établissement ou la « section ingénieur ».

Tous les points spécifiques à l'accréditation CTI sont repris dans la mise en forme utilisée dans le présent paragraphe.

Afin d'éviter les redondances, les critères 2, 3 et 4 sont traités de manière globale pour tous les points communs aux différentes finalités. Des encarts par finalité seront ajoutés en cas de besoin.

Pour garantir une bonne lisibilité du rapport, les consignes suivantes seront d'application :

- le rapport d'autoévaluation (RAE) suivra le plan suivant :
 - 1 Présentation synthétique du programme
 - 2 Autoévaluation du(es) programme(s) d'études en regard des cinq critères du référentiel AEQES
 - 3 Annexes du RAE accompagnées d'une liste récapitulative de celles-ci ;
- les annexes au RAE peuvent être transmises sous forme électronique (cd-rom ou clé USB).

L'Agence invite chaque établissement à communiquer son RAE en format .pdf à la Cellule exécutive de l'Agence (par exemple, sur le support utilisé pour les annexes).

Une fois achevé, le RAE doit faire l'objet d'une validation (par exemple, par l'inscription de la mention « **lu et approuvé** ») suivie des signatures :

- des membres de la commission qui l'a rédigé ;
- du directeur-président¹ et du directeur de catégorie.

Première partie du rapport d'autoévaluation : description synthétique du/des programme(s) d'études évalué(s)

ANNÉES DE RÉFÉRENCE UTILISÉES DANS CETTE FICHE

Mesures sur les diplômés : promotion diplômée dans l'année académique 2013-2014

Mesures sur les « entrants » : rentrée de septembre de l'année académique 2014-2015

Mesures sur les inscrits : effectif au 1er décembre de l'année académique 2014-2015

Mesures sur les données administratives (financières, personnels ...) : année civile 2013 ou année universitaire 2013-2014

Données de présentation de l'établissement

Nom de l'établissement

Coordonnées de l'établissement

Site internet de l'établissement

Date de création de l'établissement

Missions (ou mission principale) de l'établissement

Statut juridique de l'établissement

Organisation de l'établissement (*organigramme nominatif*)

Formations organisées par l'établissement (en ce compris les formations non diplômantes)

Personnels de l'établissement (par catégorie de personnel – administratif, scientifique, enseignant, académique, etc.)

Données de présentation de l'entité* responsable du/des programme(s) évalué(s) (si différent de l'établissement : faculté, catégorie)

Mission

Organisation de l'entité (organigramme)

Formations diplômantes

Personnels (par catégorie de personnel – administratif, scientifique, académique, etc.)

Nombre d'enseignants permanents sans mission de recherche affectés à la section ingénieur

Nombre d'enseignants chercheurs permanent affectés à la section ingénieur

Nombre total d'intervenants extérieurs permanents dans la structure venant de l'entreprise (hors recherche) qui ont une activité de pédagogie active au service des étudiants au moins égale à 64h par an dans l'école

Nombre total d'intervenants extérieurs travaillant dans un secteur de recherche qui ont une activité de pédagogie active au service des étudiants au moins égale à 64h par an dans l'école.

Budget de fonctionnement consolidé de l'établissement hors recherche et hors investissements

Ouverture et partenariats

Données de présentation du programme (à décliner par finalité - afin d'éviter les redondances, ce point est traité de manière globale pour tous les points communs aux différentes finalités et par finalité en cas de besoin.)

Intitulé du programme

Finalités* visées par le(s) programme(s)

Lieux des activités d'enseignement

Montant annuel des droits d'inscription versés à l'établissement

Présentation de la formation

- Acquis d'apprentissage finaux visés par le(s) programme(s) (génériques, spécifiques, ex : maîtrise des langues)
- Informations fournies aux étudiants
- Présentation en diagramme *du contenu de la formation (heures encadrées par étudiant et crédits ECTS attribués pour la formation scientifique et technique, formation économique, sociale, humaine et culturelle, anglais et autres langues)*
- Modalités de mise en œuvre du programme
- Approches pédagogiques* et méthodes d'évaluation* des acquis des étudiants spécifiques et/ou innovantes
- Langue principale d'enseignement

Ethique/santé/Développement durable

Existe-t-il au sein des formations, des enseignements spécifiques liés à :

- *l'éthique (Oui, Non ; dans un module obligatoire, dans un module optionnel) ?*
- *la "santé et sécurité au travail" (Oui, Non ; dans un module obligatoire, dans un module optionnel) ?*
- *le développement durable (Oui, Non ; dans un module obligatoire, dans un module optionnel) ?*
Si l'école est labellisée dans le secteur du DD (Plan Vert, Eco-campus ...), indiquer l'intitulé de ce label

Innovation/valorisation

Existe-t-il un enseignement spécifique sur la création d'activité et le management de l'innovation ?

Existe-t-il un enseignement spécifique sur la propriété intellectuelle et les brevets ?

Existence d'un incubateur lié à la « section ingénieur » (Oui, Non)

Nombre d'ingénieurs issus de la « section ingénieur » soutenus dans la création d'entreprise par un incubateur ces 5 dernières années

Nombre d'entreprises issues de la « section ingénieur » dans les 5 dernières années

Relations avec les entreprises

Nombre de représentants sociaux - professionnels délibératifs au conseil d'administration de la « section ingénieur » / nombre total de membres délibératifs au conseil

Temps moyen d'exposition (toutes spécialités confondues) en heures de formation (ingénieurs) assurées par des professionnels issus des entreprises

Temps moyen en heures passées par un étudiant dans des projets encadrés par des entreprises

Nombre de semaines de stages obligatoires en entreprise

Budget de la formation continue intra et inter-entreprises

Internationalisation des formations d'ingénieur

Diplômés de dernière promotion ayant effectué un parcours à l'étranger en échange académique (spécifier nombre d'étudiants en fonction de la durée : un trimestre, un semestre, plus d'un semestre)

Diplômés de dernière promotion ayant effectué un parcours à l'étranger en stage (spécifier nombre d'étudiants en fonction de la durée : un à deux mois, un trimestre, plus d'un trimestre)

Étudiants étrangers en échange académique (accueillis par la « section ingénieur » durant la dernière année académique, tous niveaux de formation confondus.)

Données statistiques relatives à la population étudiante

Caractéristiques sociodémographiques des étudiants – dont les primo arrivants (genre, domicile, nationalité, année de naissance, boursiers), profil des étudiants à l'entrée et mise en relation avec les données à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Evolution de la population étudiante au moins sur les trois dernières années et mise en relation avec la population étudiante totale en Fédération Wallonie-Bruxelles (hommes, femmes, total)

À l'issue de la première année dans l'institution, % d'entrés en deuxième année, % de redoublants, % d'abandons, réorientés et d'exclus (par origine académique)
Nombre total d'étudiants pour obtenir le diplôme
Durée moyenne pour obtenir son diplôme d'ingénieur industriel (dernière promotion diplômée)
Nombre de diplômes d'ingénieur industriel délivré par finalité (hommes, femmes, total)

Emploi

Situation des diplômés de la dernière promotion en janvier après la sortie

- Si la « section ingénieur » réalise une enquête d'insertion, nombre de diplômés – nombre de diplômés ayant répondu à l'enquête
- Nombre de diplômés ayant un emploi (y compris les thèses)
- Nombre de diplômés ayant trouvé un emploi en moins de deux mois
- Nombre de diplômés en CDI
- Nombre de diplômés ayant un emploi basé à l'étranger
- Salaire annuel brut médian hors primes et sans compter les diplômés en thèse
- Nombre de diplômés qui font une thèse
- Salaire annuel brut médian des diplômés en thèse
- Nombre de diplômés en poursuite d'études (hors thèses)

Situation des diplômés de l'avant dernière promotion en janvier, plus d'un an après la sortie

- Si l'école réalise une enquête d'insertion, nombre de diplômés – nombre de diplômés ayant répondu à l'enquête
- Nombre de diplômés ayant un emploi (y compris les thèses)
- Nombre de diplômés ayant trouvé un emploi en moins de deux mois
- Nombre de diplômés en CDI
- Nombre de diplômés ayant un emploi basé à l'étranger
- Salaire annuel brut médian hors primes et hors thèses
- Nombre de diplômés qui font une thèse
- Salaire annuel brut médian des diplômés en thèse
- Nombre de diplômés en poursuite d'études (hors thèses)

Vie étudiant/notoriété

Le cas échéant, nombre de lits en résidence à la disposition de la « section ingénieur »

Accès à un restaurant universitaire sur le site de la « section ingénieur »

Desserte du site de la « section ingénieur » par transport en commun

Nombre d'inscrits aux associations et clubs des étudiants

Valorisation de l'engagement des étudiants

CA annuel de la junior entreprise (le cas échéant)

Nombre de distinctions individuelles et/ou collectives obtenues par les étudiants et les personnels depuis 2 ans (niveau international ou national)

Nombre total d'ingénieurs issus de la « section ingénieur » en activité

Nombre d'élus étudiants en conseil avec voix délibérative

Présence d'un Vice-président Etudiant ou Directeur Adjoint Etudiant

Deuxième partie du rapport d'autoévaluation : analyse du/des programme(s) d'études évalué(s) en regard du référentiel intégré AEQES-CTI

Le(s) programme(s) est (sont) examiné(s) selon cinq critères : l'existence d'une politique de gestion de la qualité, la pertinence* du/des programme(s), la cohérence* interne du/des programme(s), l'efficacité* et l'équité du/des programme(s) ainsi que la construction d'un plan d'action visant son amélioration continue.

Critère 1 : l'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de son/ses programme(s)

Ce critère est explicitement repris dans le cadre légal en Communauté française de Belgique : « Les établissements sont tenus d'assurer le suivi et la gestion de la qualité de toutes leurs activités et de prendre toutes les mesures en vue d'une autoévaluation interne effective et de son suivi » stipule l'article 9 du décret du 7 novembre 2013¹. Le décret du 14 novembre 2008² réaffirme l'engagement de l'enseignement de promotion sociale « [...], l'enseignement supérieur de promotion sociale s'inscrit dans le dispositif de la gestion de la qualité. Les établissements d'enseignement de promotion sociale qui organisent un enseignement supérieur assurent le suivi et la gestion de la qualité pour toutes les missions qu'ils remplissent à ce niveau d'enseignement [...] » précise l'article 73.

Ce critère vise à analyser l'existence et l'efficacité d'une politique et de procédures associées pour la gestion de la qualité. Celles-ci doivent prévoir un rôle pour les étudiants et les autres parties concernées.

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement

L'établissement a défini et met en œuvre une politique de gouvernance en lien avec ses missions et ses valeurs. Dans ce cadre, il développe et met en œuvre une organisation et des procédures pour assurer une gouvernance efficace. La gouvernance facilite l'articulation de la gestion de la qualité entre le niveau institutionnel et le niveau du/des programme(s); elle contribue à la qualité du/des programme(s) évalué(s).

Pour les établissements qui souhaitent être accrédités par la CTI, la gouvernance de la « section ingénieur » doit répondre aux critères suivants :

- avoir une identité, une visibilité et une organisation clairement définies qui lui permettent de réaliser dans de bonnes conditions sa mission et son projet de formation d'ingénieur ;*
- définir clairement dans un document écrit et public une orientation stratégique intégrant une dimension internationale et de développement durable ;*
- être doté d'une autonomie (statutaire ou dans un cadre clair de délégation) concernant le choix de ses objectifs d'enseignement, de ses méthodes pédagogiques et de son organisation ;*
- disposer de façon pérenne des moyens matériels et humains nécessaires à la réalisation de sa mission (cf. Critère 4 du référentiel AEQES).*
- disposer d'instances d'administration et de concertation garantissant la prise en compte des parties prenantes des formations d'ingénieur, notamment les employeurs.*

¹ Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

² Décret du 14 novembre 2008 modifiant le décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, en vue de favoriser l'intégration de son enseignement supérieur à l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Description	<p>Quels sont les objectifs et valeurs de l'établissement/de l'entité en matière d'enseignement ?</p> <p>Quels sont les objectifs et valeurs de l'établissement/de l'entité en matière de recherche, le cas échéant ?</p> <p>Quels sont les objectifs et valeurs de l'établissement/de l'entité en matière de services à la collectivité ?</p> <p>Comment ces objectifs et valeurs sont-ils articulés entre eux ? Quels sont les objectifs prioritaires ?</p> <p>Sur quels partenariats extérieurs l'établissement/l'entité s'appuie-t-il/elle pour atteindre ses objectifs ?</p> <p>Quels sont les rôles et le fonctionnement des organes de concertation et de décision ?</p> <p>Quel est le rôle des étudiants dans la gouvernance de l'établissement/ de l'entité ?</p> <p><i>Quelle est l'identité et la visibilité de la « section ingénieur » au sein de l'établissement ? (CTI)</i></p> <p><i>Quel est le rôle des employeurs dans la gouvernance de l'établissement/de l'entité ? (CTI)</i></p>
Evaluation	<p>Dans quelle mesure et de quelle manière les modes de gouvernance contribuent-ils à la qualité du/des programme(s) ?</p> <p><i>Dans quelle mesure les instances d'administration et de concertation garantissent la prise en compte des parties prenantes ? (CTI)</i></p> <p><i>Dans quelle mesure l'établissement dispose-t-il d'une autonomie concernant le choix de ses objectifs d'enseignements, de ses méthodes pédagogiques et de son organisation ? (CTI)</i></p> <p>Dans quelle mesure l'établissement a-t-il articulé ses objectifs et valeurs dans un plan stratégique ?</p> <p><i>Dans quelle mesure la politique internationale est explicitée au sein du plan stratégique ? (CTI)</i></p> <p><i>Dans quelle mesure le plan stratégique intègre-t-il les orientations de l'établissement en matière de développement durable ? (CTI)</i></p>
Action	<p>Quelles améliorations pourraient être apportées aux modes de gouvernance ?</p>

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du/des programme(s)

L'établissement/l'entité développe et met en œuvre une politique et des procédures associées pour la gestion de la qualité aux niveaux institutionnel, de l'entité et du/des programme(s). Celles-ci prévoient un rôle pour les étudiants et les autres parties prenantes. Ainsi, l'établissement s'engage explicitement dans l'instauration d'une culture qui reconnaît l'importance de la qualité et de sa gestion par des processus appropriés.

1.2.1 Au niveau de l'établissement

Description	<p>Comment l'établissement définit-il la notion de qualité de ses programmes de formation ?</p> <p>Quel est le rôle de la direction et des autres organes en matière de qualité ?</p> <p>Quelles sont les parties prenantes et comment sont-elles impliquées dans cette politique ?</p> <p>Quel est la contribution des étudiants dans le processus d'assurance qualité? Comment l'établissement s'assure-t-il un retour participatif des étudiants et un suivi systématique ?</p> <p>Quelles sont les politiques de l'établissement en matière de gestion de la qualité ? Comment s'organisent-elles concrètement et comment sont-elles mises en œuvre ?</p> <p>Comment ces politiques sont-elles communiquées aux parties prenantes ?</p> <p>Comment les systèmes de gestion de la qualité sont-ils articulés entre eux ?</p> <p>Quels sont les services centraux impliqués dans le processus de gestion du/des programme(s) et de sa/leur qualité ? De quelle manière interviennent-ils ou sont-ils sollicités ?</p> <p>Comment s'assure-t-on de l'efficacité des processus et tâches administratifs clés (locaux, secrétariat, inscriptions aux cours et examens, horaires, etc.) ?</p> <p>Le cas échéant, dans quelle mesure l'établissement prend-il en compte d'autres évaluations internes et externes ?</p> <p>Comment la pérennisation de la gestion de la qualité est-elle assurée ?</p> <p>Comment s'assure-t-on que les politiques et les mesures sont connues des parties prenantes ?</p>
Evaluation	<p>Dans quelle mesure la gestion de la qualité mise en œuvre au niveau de l'établissement contribue-t-elle à la qualité du/des programme(s) évalué(s) ?</p>
Action	<p>Quelles améliorations pourraient être apportées aux politiques et aux procédures de gestion de la qualité ?</p>

1.2.2 Au niveau de l'entité/ du/des programme(s) évalué(s)

Description	<p>Quelle est la politique de l'entité en matière de gestion de la qualité ?</p> <p>Comment fonctionne le processus de gestion interne de la qualité du/des programme(s) ? Quels sont les organes/instances qui interviennent et quelles sont leurs responsabilités et pouvoirs respectifs ?</p> <p>Quels sont les objectifs poursuivis par le processus de gestion interne de la qualité du/des programme(s) ? Y a-t-il des objectifs prioritaires ? Lesquels et pour quelles raisons ?</p> <p>Quelle est la diffusion donnée aux résultats du processus de gestion interne de la qualité ?</p> <p>Comment le suivi est-il assuré et par qui ?</p>
Evaluation	<p>En quoi les processus mis en place permettent-ils d'atteindre les objectifs de qualité formulés ?</p>
Action	<p>Que faudrait-il améliorer en matière de gestion de la qualité du/des programme(s) par l'entité ?</p>

Dimension 1.3 : Elaboration, pilotage et révision périodique du/des programme(s)

L'établissement/l'entité développe et met en œuvre des procédures et mécanismes d'élaboration, de pilotage et de révision de son/ses programme(s). Ces procédures et mécanismes sont efficaces, participatifs et contribuent à développer la qualité du/des programme(s). Le pilotage prend en compte les résultats de toutes les évaluations de la qualité du/des programme(s).

1.3.1 Processus d'élaboration, de pilotage et de révision

Description	<p>Quels sont les organes/instances, personnes qui interviennent et quels sont leurs responsabilités et pouvoirs respectifs ?</p> <p>Quels sont les facteurs et les acteurs qui peuvent motiver / susciter une ouverture ou révision du/des programme(s) ?</p> <p>Quelles sont les informations/données utilisées dans le processus de gestion interne de la qualité ? Comment sont-elles recueillies ? Comment sont-elles analysées et comment les décisions de suivi sont-elles prises ? Comment interviennent-elles dans le pilotage du/des programme(s) ?</p> <p>Comment s'assure-t-on de la dimension participative de la démarche ?</p> <p>Comment l'établissement/l'entité est-il associé aux travaux que les instances consacrent à l'élaboration, au pilotage et à la révision du/des programme(s) ?</p> <p>Dans les différents types d'enseignement supérieur où des instances et organismes centraux établissent différents prescrits tels que les grilles horaires minimales, les dossiers pédagogiques, des référentiels de compétences* etc., quel usage l'établissement/l'entité fait-il de sa marge d'autonomie ?</p> <p>Comment l'établissement/l'entité fait-il remonter ses constats et attentes en matière d'élaboration, de pilotage et de révision de programme vers les instances dont il dépend ?</p> <p>Comment l'établissement se saisit-il de la liberté pédagogique dont il dispose ?</p>
Evaluation	<p>Quels sont les principaux problèmes rencontrés dans ces processus ? Quels remèdes sont envisagés / ont été apportés ? La capacité de réaction de l'établissement/de l'entité/des instances est-elle adéquate ?</p>
Action	<p>Que faudrait-il améliorer en ce qui concerne les procédures et mécanismes de décision ?</p>

1.3.2 Evaluation des enseignements et du/des programme(s)

Description	<p>Existe-t-il un mécanisme d'évaluation de la qualité des enseignements et du/des programme(s) (par des pairs, par les étudiants, par d'autres parties prenantes) ? Quel est-il ? Par qui et dans quelles conditions est-il initié ?</p> <p>Le mécanisme d'évaluation de la qualité des enseignements repose-t-il sur une réflexion et une mise en œuvre collective ?</p> <p>Comment et par qui le suivi est-il assuré ?</p> <p>Comment traite-t-on les problèmes survenus en cours d'année dans le déroulement des activités d'apprentissage ?</p> <p>Le cas échéant, dans quelle mesure le/les programme(s) intègre(nt)-t-il(s) les résultats de ses autres évaluations (certification, accréditation, label, etc.) afin de s'améliorer ?</p>
Evaluation	<p>Comment s'assure-t-on que les mesures adoptées dans le cadre de l'évaluation des enseignements et du programme ont l'impact voulu sur la qualité des enseignements et du/des programme(s) ?</p>

Action	Que faudrait-il améliorer en matière de mécanisme collectif d'évaluation de la qualité des enseignements et du/des programme(s) ?
--------	---

Dimension 1.4 : Information et communication interne

L'établissement/l'entité a défini et met en œuvre une politique de communication et des procédures efficaces de diffusion de l'information relative au(x) programme(s) évalué(s) auprès des parties prenantes internes.

Description	Quelles sont les parties prenantes internes auxquelles s'adressent la communication et la diffusion de l'information ?
	Quels sont les objectifs poursuivis par la communication et la diffusion de l'information entre les parties prenantes du/des programme(s) de formation et comment sont-ils définis ?
	Comment la communication est-elle organisée ? Quels sont les circuits ? Qui peut les utiliser et sous quelles conditions ? Ces mécanismes font-ils partie d'une politique institutionnelle ?
	Quelle est l'adéquation entre les moyens et contenus de communication et les objectifs poursuivis ?
Evaluation	Comment s'assure-t-on de l'efficacité des mécanismes de communication interne (atteinte des objectifs), y compris en matière du règlement des études ?
	Comment s'assure-t-on que la communication entre les différentes catégories de personnels et les étudiants s'effectue de manière rapide, adéquate, adaptée ? Si des difficultés sont rencontrées, l'entité a-t-elle prévu un dispositif pour les résoudre (y compris au niveau organisationnel) ?
Action	Que faudrait-il faire pour améliorer l'efficacité des mécanismes de communication interne ?

Critère 2 : l'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son/ses programme(s)

Ce critère vise à permettre d'analyser les liens entre les acquis d'apprentissage visés par le/les programme(s) et les besoins sociétaux (actuels ou prévisibles) à satisfaire en matière de formation et d'épanouissement³. Il vise également à faire connaître la manière dont le/les programme(s), par ses/leurs objectifs et son/leur contenu, favorise l'insertion socioprofessionnelle des diplômés et/ou l'intégration dans un parcours flexible de formation.*

Pour rappel : afin d'éviter les redondances, ce critère est traité de manière globale pour tous les points communs aux différentes finalités. Des encarts par finalité sont ajoutés en cas de besoin.

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du/des programme(s)

L'établissement/entité développe et met en œuvre des procédures et des mécanismes qui assurent que le/les programme(s) s'inscri(ven)t dans le respect des dispositions légales et qu'il(s) prend/prennent en compte les besoins et attentes des parties prenantes. Ainsi, le/les programme(s) est/sont actualisé(s) régulièrement (pratiques des milieux professionnels, résultats de la recherche, articulation avec la recherche, articulation avec les milieux professionnels, connaissances scientifiques et techniques, etc.) et favorise(nt) l'insertion socioprofessionnelle des diplômés et/ou leur intégration dans un parcours flexible de formation.

2.1.1 Exposé des spécificités du cadre légal du/des programme(s)

Description	Le cas échéant, quel est le cadre légal spécifique de la formation ? Exemple : processus de sélection à l'entrée.
-------------	---

³ Décret du 7 novembre 2013, article 2 : « Dans leur mission d'enseignement, les établissements d'enseignement supérieur en communauté française poursuivent, simultanément et sans hiérarchie, notamment les objectifs généraux suivants :

- 1° accompagner les étudiants dans leur rôle de citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, pluraliste et solidaire;
- 2° promouvoir l'autonomie et l'épanouissement des étudiants, notamment en développant leur curiosité scientifique et artistique, leur sens critique et leur conscience des responsabilités et devoirs individuels et collectifs;
- 3° transmettre, tant via le contenu des enseignements que par les autres activités organisées par l'établissement, les valeurs humanistes, les traditions créatrices et innovantes, ainsi que le patrimoine culturel artistique, scientifique, philosophique et politique, fondements historiques de cet enseignement, dans le respect des spécificités de chacun;
- 4° garantir une formation au plus haut niveau, tant générale que spécialisée, tant fondamentale et conceptuelle que pratique, en vue de permettre aux étudiants de jouer un rôle actif dans la vie professionnelle, sociale, économique et culturelle, et de leur ouvrir des chances égales d'émancipation sociale;
- 5° développer des compétences pointues dans la durée, assurant aux étudiants les aptitudes à en maintenir la pertinence, en autonomie ou dans le contexte de formation continue tout au long de la vie;
- 6° inscrire ces formations initiales et complémentaires dans une perspective d'ouverture scientifique, artistique, professionnelle et culturelle, incitant les enseignants, les étudiants et les diplômés à la mobilité et aux collaborations intercommunautaires et internationales.».

Evaluation	<p>Dans quelle mesure les acteurs de terrain s'approprient-ils le contexte légal de la Communauté française et le contexte européen ?</p> <p>Dans quelle mesure le/les programme(s) s'inscri(ven)t-il(s) dans le cadre de certification de l'enseignement supérieur de la Communauté française (et notamment des descripteurs de chaque cycle)⁴?</p> <p>Dans le cas où le/les programme(s) vise une profession réglementée*, dans quelle mesure ce/ces programme(s) répond(ent)-il(s) aux dispositions légales en vigueur en Communauté française, en Belgique ou au sein de l'Union européenne (notamment dans le cadre de la directive 2005/36/CE) ?</p> <p>Dans quelle mesure le/les programme(s) s'inscrit-il dans tout autre référentiel ?</p> <p>Dans quelle mesure les acquis d'apprentissage visés par le/les programme(s) rencontrent-ils les objectifs généraux de l'enseignement supérieur ?</p>
------------	--

2.1.2 Prise en compte des besoins et attentes des parties prenantes

Description	<p>Quelles sont, selon l'établissement/l'entité, les parties prenantes du/des programme(s) ?</p> <p>Parmi celles-ci, lesquelles sont intervenues et/ou interviennent dans le processus de conception/réalisation/révision/ouverture du/des programme(s) et comment sont-elles intervenues ?</p> <p>Comment implique-t-on les anciens et le monde du travail/milieu artistique (ESA) ?</p> <p>Comment a-t-on recueilli les besoins/attentes des différentes parties prenantes ?</p> <p>Comment a-t-on tenu compte (ou non) de leurs besoins/attentes ?</p> <p>Comment a-t-on recueilli leurs avis sur le/les programme(s) ?</p> <p>Comment a-t-on tenu compte (ou non) de leurs avis ?</p> <p>Comment tient-on compte des spécificités des publics ? Des évolutions des besoins/attentes ?</p> <p>Comment les besoins et les attentes ont-ils été traduits en objectifs d'apprentissage ?</p>
Evaluation	<p>Comment s'assure-t-on de la pertinence des mécanismes de prise en compte des besoins et attentes des parties prenantes ?</p>
Action	<p>Que faudrait-il améliorer en ce qui concerne l'intégration des besoins et attentes des parties prenantes ?</p>

2.1.3 Articulation du/des programme(s) avec la recherche et les milieux socioprofessionnels

2.1.3.1 Avec la recherche

Pour les établissements qui souhaitent être accrédités par la CTI :

La « section ingénieur » a une politique clairement exprimée vis-à-vis de la recherche et de l'innovation.

Les relations et partenariats avec des organisations internes ou externes dédiées à des activités de recherche, d'innovation, de valorisation et de transfert technologique permettent la réalisation du projet de la « section ingénieur ». Elles contribuent à la qualité de la formation des ingénieurs, notamment par la définition commune des thèmes émergents de formation et de recherche en liaison avec les

⁴ Annexe 1ère du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

entreprises, par l'implication des enseignants dans des activités de recherche et en facilitant l'accès des élèves à des plates-formes expérimentales.

Description	<p>Quelle est la politique de recherche dans l'entité ? Quels sont les principaux thèmes de recherche ?</p> <p><i>De quelle manière la « section ingénieur » contribue-t-elle à l'innovation, à la valorisation et au transfert de la technologie ? (CTI)</i></p>
Evaluation	<p><i>Dans quelle mesure la « section ingénieur » contribue-t-elle par ses activités d'innovation et par sa recherche à la création d'entreprises innovantes ? (CTI)</i></p> <p>Comment les activités d'apprentissage se nourrissent-elles des résultats de la recherche (tant celle effectuée dans l'établissement qu'en dehors de celui-ci) ? Quelles sont les mesures prises pour garantir l'intégration régulière des avancées de la recherche dans l'enseignement, tant du point de vue des méthodes que des résultats ?</p> <p>Dans quelle mesure l'actualisation du/des programme(s) tient-elle compte des progrès scientifiques ?</p>
Action	<p>Que faudrait-il améliorer pour assurer, le cas échéant, une actualisation régulière du/des programme(s) en fonction des résultats de la recherche ?</p>

2.1.3.2 Avec les milieux socioprofessionnels

Pour les établissements qui souhaitent être accrédités par la CTI :

La « section ingénieur » a le souci majeur de l'employabilité de ses diplômés à court et à long termes. Elle est donc fondamentalement à l'écoute de son environnement professionnel, notamment pour l'élaboration et l'évolution de ses programmes d'études.

Pour ce faire :

- elle tisse des relations durables et mutuellement profitables avec les entreprises ;*
- des professionnels en exercice dans les entreprises sont largement impliqués dans les instances de la « section ingénieur »*
- des professionnels en exercice dans les entreprises sont impliqués dans l'ingénierie et la mise en œuvre de l'enseignement*

Description	<p><i>Quels sont les liens de la « section ingénieur » avec le milieu socio-économique ? (CTI)</i></p> <p>Quels sont les débouchés envisagés à l'issue du/des programme(s)? Comment et par qui ont-ils été identifiés ?</p>
Evaluation	<p>Tels qu'exprimés, en quoi les acquis d'apprentissage du/des programme(s) permettent-ils de faire apparaître effectivement ce dont un diplômé doit pouvoir apporter la preuve à l'issue de ses études ?</p> <p>En quoi les acquis d'apprentissage définissent complètement le(s) profil(s) de sortie d'études ?</p> <p>Comment s'assure-t-on que les acquis d'apprentissage sont appropriés aux débouchés socioprofessionnels et actualisés par rapport à l'évolution de ces derniers ?</p> <p><i>Dans quelle mesure la « section ingénieur » est-elle à l'écoute de son environnement professionnel et de son évolution, notamment pour l'élaboration et la révision régulière de son/ses programme(s)? (CTI)</i></p> <p><i>Dans quelle mesure des professionnels en exercice dans des entreprises participent activement aux instances d'orientation et de gouvernance des formations d'ingénieurs et dans l'ingénierie et la mise en œuvre de l'enseignement? (CTI)</i></p>

Action	<p>Que faudrait-il améliorer pour assurer, le cas échéant, une adéquation des acquis d'apprentissage ou du/des programme(s) aux besoins des milieux socioprofessionnels ?</p> <p><i>Que faudrait-il améliorer pour assurer des relations profitables et durables avec les milieux socio-économiques ? (CTI)</i></p>
--------	---

2.1.3.3 Ancrage local/régional

Description	Le cas échéant, quels sont les partenariats locaux/régionaux développés au sein de l'établissement/de l'entité responsable du programme et avec quels objectifs en rapport avec le/les programme(s) ?
Evaluation	En quoi le programme répond-il aux besoins locaux/régionaux ?
Action	Que faudrait-il faire pour améliorer l'ancrage local/régional ?

2.1.4 Flexibilité des parcours* d'étudiants

2.1.4.1 Flexibilité au sein du/des programme(s)

Description	<p>Quels sont les mécanismes qui permettent aux étudiants de choisir des parcours individualisés au sein du/des programme(s) ? Quelles sont les limites imposées à la flexibilité ?</p> <p>Quel est le taux d'exploitation de ces mécanismes par les étudiants ?</p>
Evaluation	Dans quelle mesure les mécanismes qui permettent une flexibilité des parcours d'étudiants répondent-ils aux attentes des parties prenantes ? Le taux d'exploitation des différents mécanismes est-il satisfaisant ?
Action	Que faudrait-il faire pour que les mécanismes qui permettent une flexibilité des parcours d'étudiants répondent mieux aux attentes des parties prenantes ?

2.1.4.2 Valorisation* des acquis de l'expérience

Description	<p>Quels sont les dispositifs qui permettent la valorisation des acquis de l'expérience ?</p> <p>Quel est le taux d'exploitation de ces dispositifs par les étudiants ?</p>
Evaluation	Dans quelle mesure les dispositifs qui permettent une flexibilité des parcours d'étudiants via cette valorisation des acquis de l'expérience répondent-ils aux attentes des parties prenantes ? Le taux d'exploitation des différents dispositifs est-il satisfaisant ?

Action	Que faudrait-il faire pour que les mécanismes qui permettent la valorisation des acquis de l'expérience répondent mieux aux attentes des parties prenantes ?
--------	--

2.1.4.3 Poursuite/reprise d'études

Description	Quelles mesures sont prises pour faciliter la poursuite/reprise d'études ?
Evaluation	En termes de poursuite ou de reprise d'études, comment s'assure-t-on que les acquis d'apprentissage sont appropriés au type d'enseignement, au niveau du programme (bachelier, master), à ses spécificités ? Le taux d'exploitation des différentes mesures est-il satisfaisant ?
Action	Que faudrait-il améliorer pour faciliter la poursuite ou reprise d'études d'un étudiant (IN/OUT) ?

2.1.4.4 Dimension internationale

Pour les établissements qui souhaitent être accrédités par la CTI :

Dans le contexte actuel d'internationalisation des économies et donc du recrutement des cadres, la formation des futurs ingénieurs veille à l'acquisition d'une aptitude à travailler en milieu international en favorisant un apprentissage multiculturel.

Pour ce faire, la « section ingénieur » s'appuie sur un réseau de partenariats et favorise :

- *l'apprentissage de langues étrangères :*
 - *concernant l'anglais, qui est utilisé régulièrement en situation professionnelle, le niveau visé est le niveau C1 du cadre européen ; le niveau minimal qui doivent attendre les diplômés à la fin de leurs études est B2).*
 - *la pratique d'une autre langue et dans le contexte belge, le néerlandais, est fortement recommandée par la « section ingénieur ».*
- *la mobilité internationale (entrante et sortante) des étudiants et des personnels et leur capacité à travailler dans un contexte international académique ou professionnel.*

Description	<p>En quoi le/les programme(s) possède(nt)-t-il(s) une dimension internationale ?</p> <p>Quels sont les objectifs poursuivis par la dimension internationale du/des programme(s) ? Comment et par qui sont-ils définis ?</p> <p>Quelles mesures sont prises pour intégrer une dimension internationale au sein du/des programme(s) ?</p> <p>En quoi le/les programme(s) favorise(nt)-t-il(s) la mobilité internationale de ses étudiants et de ses personnels ?</p> <p><i>Quels sont les partenariats européens et internationaux de la « section ingénieur » ? (CTI)</i></p> <p><i>Quelle sont les dispositifs d'enseignement de langues étrangères mis en place par la « section ingénieur » ? (CTI)</i></p> <p><i>Quel est le niveau d'anglais des diplômés à la sortie de la « section ingénieur » ? (CTI)</i></p> <p><i>Quelle est la politique concernant la mobilité entrante ? (CTI)</i></p>
Evaluation	<p>En quoi la dimension internationale constitue-t-elle une plus-value pour la qualité du/des programme(s) ?</p> <p>Si cette plus-value existe, en quoi le/les programme(s) favorise(nt)-t-il(s) la mobilité internationale des étudiants ?</p> <p><i>Dans quelle mesure la formation permet-elle l'acquisition d'une large ouverture culturelle et d'une aptitude à travailler en contexte international ? (CTI)</i></p>
Action	<p>Que faudrait-il faire pour améliorer l'aptitude des diplômés pour travailler dans un contexte international ?</p>

Dimension 2.2 : Information et communication externe

L'établissement/l'entité rend publiques des informations régulièrement actualisées, impartiales et objectives, à la fois quantitatives et qualitatives, sur le/les programme(s) et diplômes proposés.

Pour les établissements qui souhaitent être accrédités par la CTI :

La « section ingénieur » contribue à la diffusion des connaissances scientifiques et techniques vers les entreprises et la société ; elle contribue à la diffusion de l'information sur les métiers d'ingénieurs et leur formation notamment vers les établissements scolaires.

Description	<p>Quels sont les objectifs poursuivis par la communication et la diffusion de l'information relative au programme de formation vers et avec l'extérieur ? Comment et par qui sont-ils définis ?</p> <p>Quels sont les différents publics visés ? De quelles façons la communication est-elle organisée ? Quels sont les circuits ? Qui peut les utiliser et sous quelles conditions ?</p> <p>Quelle est l'adéquation entre les moyens et contenus de communication et les objectifs poursuivis ?</p>
Evaluation	<p>Comment s'assure-t-on de l'efficacité des mécanismes de communication vers et avec l'extérieur (atteinte des objectifs) ?</p> <p><i>Dans quelle mesure la « section ingénieur » contribue-t-elle à la diffusion des connaissances scientifiques et techniques vers les entreprises et la société ? (CTI)</i></p> <p><i>Dans quelle mesure la « section ingénieur » contribue-t-elle à la diffusion de l'information sur les métiers d'ingénieurs et leur formation vers les établissements scolaires ? (CTI)</i></p>

Action

Que faudrait-il faire pour améliorer l'efficacité des mécanismes de communication vers et avec l'extérieur ?

Critère 3 : l'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son/ses programme(s)

Ce critère vise à permettre d'évaluer la cohérence entre les éléments suivants : les acquis d'apprentissage annoncés du/des programme(s), les contenus mis en œuvre, l'agencement global du/des programme(s), le choix et la mise en séquence logique des activités ou dispositifs d'apprentissage, les critères et modalités d'évaluation des apprentissages et le temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés par le/les programme(s).*

Pour rappel : afin d'éviter les redondances, ce critère est traité de manière globale pour tous les points communs aux différentes finalités. Des encarts par finalité sont ajoutés en cas de besoin.

Pour les établissements qui souhaitent être accrédités par la CTI :

Le projet de formation conduisant au diplôme d'ingénieur répond à un besoin identifié et significatif de compétences scientifiques, techniques, industrielles et organisationnelles qui émane d'un secteur professionnel et de la société.

En cohérence avec l'orientation des étudiants vers un métier et avec l'approche professionnelle des entreprises pour le recrutement, la mobilité et la gestion des carrières de leur personnel, la « section ingénieur » a défini ses formations et les profils de ses recrutements d'élèves en termes d'acquis de l'apprentissage (« learning outcomes »).

Ces acquis doivent être conformes aux objectifs définis par la CTI et le référentiel EUR-ACE.

Afin d'atteindre les capacités et, en partie, les compétences décrites dans le projet de formation, l'étudiant acquiert un ensemble de connaissances et de savoir-faire au cours d'un cycle d'enseignement supérieur long de 10 semestres, (cycle bachelor + cycle master) comportant des enseignements académiques pluridisciplinaires, des formations technologiques et des périodes de formation en milieu professionnel ; une formation par l'expérimentation est par ailleurs assurée pour développer le sens du concret et des réalités.

Dimension 3.1 Les acquis d'apprentissage du/des programme(s)

L'établissement/l'entité choisit, formule et publie les acquis d'apprentissage du/des programme(s). Ceux-ci sont réalistes, adéquats et communiqués de manière appropriée.

Pour les établissements qui souhaitent être accrédités par la CTI :

Les objectifs finaux de formation sont définis par rapport à des besoins identifiés d'industries et de services et de la société et exprimés en termes de compétences à acquérir.

Les compétences attendues de la formation sont cohérentes avec les compétences générales définies par la CTI pour toute formation d'ingénieur (voir ci-dessous), qui sont elles-mêmes cohérentes avec celles du référentiel EUR-ACE.

L'acquisition des connaissances scientifiques et techniques et la maîtrise de leur mise en œuvre:

- 1. La connaissance et la compréhension d'un large champ de sciences fondamentales et la capacité d'analyse et de synthèse qui leur est associée.*
- 2. L'aptitude à mobiliser les ressources d'un champ scientifique et technique liées à une spécialité.*
- 3. La maîtrise des méthodes et des outils de l'ingénieur : identification, modélisation et résolution de problèmes même non familiers et non complètement définis, l'utilisation des outils informatiques, l'analyse et la conception de systèmes.*
- 4. La maîtrise de l'expérimentation, dans un contexte de recherche et à des fins d'innovation et la capacité d'en utiliser les outils : notamment la collecte et l'interprétation de données, la propriété intellectuelle.*

L'adaptation aux exigences propres de l'entreprise et de la société :

5. *L'esprit d'entreprise et l'aptitude à prendre en compte les enjeux économiques, le respect de la qualité, la compétitivité et la productivité, les exigences commerciales, l'intelligence économique.*
6. *L'aptitude à prendre en compte les enjeux de relation au travail, d'éthique, de sécurité et de santé au travail.*
7. *L'aptitude à prendre en compte les enjeux environnementaux, notamment par application des principes du développement durable.*
8. *L'aptitude à prendre en compte les enjeux et les besoins de la société.*

La prise en compte de la dimension organisationnelle, personnelle et culturelle :

9. *La capacité à s'insérer dans la vie professionnelle, à s'intégrer dans une organisation, à l'animer et à la faire évoluer : exercice de la responsabilité, esprit d'équipe, engagement et leadership, management de projets, maîtrise d'ouvrage, communication avec des spécialistes comme avec des non-spécialistes, voire la gestion d'entreprise innovante.*
10. *L'aptitude à travailler en contexte international : maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères, ouverture culturelle associée, adaptation aux contextes internationaux.*
11. *La capacité à se connaître, à s'auto-évaluer, à gérer ses compétences, (notamment dans une perspective de formation tout au long de la vie), à opérer ses choix professionnels.*

Description	<p>Comment et par qui les acquis d'apprentissage sont-ils formulés ? Quels processus permettent de s'assurer de leur qualité ?</p> <p>Comment sont-ils communiqués ?</p> <p>Comment sont-ils déclinés ou décomposés en sous-objectifs à acquérir ?</p> <p><i>Quels sont les acquis d'apprentissage du/des programme(s) ? (CTI)</i></p>
Evaluation	<p>En quoi les acquis d'apprentissage décrivent-ils ce qu'un étudiant sait, comprend et est capable de faire à l'issue de sa formation ?</p> <p>Comment s'assure-t-on que les acquis d'apprentissage annoncés sont réellement connus, compris, adéquats, réalisables et effectivement exploités par toutes les parties prenantes (en particulier par les enseignants, par les étudiants et, le cas échéant, par les employeurs potentiels) ?</p> <p><i>Dans quelle mesure les acquis de l'apprentissage sont-ils cohérents avec les compétences générales définies par la CTI pour toute formation d'ingénieur et les compétences EUR-ACE deuxième cycle ? (CTI)</i></p>
Action	<p>Que faudrait-il améliorer concernant la formulation des acquis d'apprentissage et leur communication ?</p> <p><i>Que faudrait-il améliorer pour assurer la cohérence avec les compétences définies par la Cti et EUR-ACE ? (CTI)</i></p>

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage (y inclus stages, projets, travail de fin d'études/mémoire/épreuve intégrée)

L'établissement/l'entité développe et met en œuvre des dispositifs et activités d'apprentissage permettant d'atteindre les acquis d'apprentissage visés.*

Pour les établissements qui souhaitent être accrédités par la CTI :

La formation par l'expérimentation est indispensable pour développer le sens du concret et des réalités en relation avec la formation par la simulation.

Quelques expériences d'apprentissage qui contribuent au développement de cette dimension concrète comprennent :

- des stages en entreprises ;
- des activités liées à la recherche fondamentale ou appliquée ;
- des activités d'apprentissage qui reproduisent des mises en situation concrètes, notamment au sein de projets collectifs ;
- des visites industrielles et des séminaires organisés par des représentants de l'industrie ;
- des activités d'orientation et de suivi personnalisé.
- une participation de professionnels issus des entreprises dans les enseignements.

Les programmes demandant l'admission par l'État doivent inclure un volume significatif d'expérience en entreprise dans le curriculum, principalement sous la forme de stages.

Description	<p><i>Quelles activités/modalités pédagogiques sont mises en œuvre pour développer le sens du concret (stage, visites, mises en situation, « serious games »)? (CTI)</i></p> <p>Comment s'assure-t-on que les objectifs de chaque dispositif et de chaque activité sont formulés de manière explicite ? Comment ces objectifs sont-ils communiqués aux étudiants ?</p> <p>Comment les méthodes d'apprentissage mettent-elles l'accent sur la mobilisation de connaissances issues de différentes disciplines ?</p> <p>Quelles sont les pratiques pédagogiques représentatives de la pédagogie annoncée ? Comment sont-elles suscitées? Comment sont-elles évaluées ?</p> <p>Quelles sont les pratiques innovantes développées ?</p> <p>Dans quelle mesure articule-t-on théorie-pratique ?</p> <p>Quelles sont les mesures et les initiatives prises pour stimuler et entretenir la motivation des étudiants ?</p> <p>Quelles sont les mesures et les initiatives prises pour stimuler et entretenir l'autonomie des étudiants ?</p>
Evaluation	<p>Quelles indications a-t-on de l'efficacité des mesures et initiatives prises pour stimuler et entretenir la motivation des étudiants ? En particulier : Comment s'assure-t-on qu'il y a suffisamment de variété dans les activités proposées aux étudiants ? Que ces activités ont du sens pour les étudiants ? Que le temps disponible pour les réaliser est suffisant ? Que leur niveau de difficulté est approprié ? etc.⁵</p> <p>Quelle est la place laissée à l'autoévaluation et au regard réflexif de l'étudiant ?</p> <p>Quelles indications a-t-on de l'efficacité des mesures et initiatives prises pour stimuler et entretenir l'autonomie des étudiants ? En particulier : Comment s'assure-t-on que les activités proposées aux étudiants laissent la place à l'initiative individuelle ou collective ?</p> <p>De manière générale, en quoi les méthodes d'enseignement/d'apprentissage (les méthodes pédagogiques) sont-elles appropriées aux acquis d'apprentissage visés et comment favorisent-elles leur atteinte?</p> <p>En quoi chaque activité d'apprentissage* contribue-t-elle de manière adéquate à l'atteinte des objectifs annoncés ?</p>

⁵ Critères empruntés à la liste de 10 conditions de Rolland VIAU pour assurer la motivation : R. VIAU, « Des conditions à respecter pour susciter la motivation des élèves », online : <http://www.ccdmd.qc.ca/correspo/Corr5-3/Viau.html> (consulté le 21 mai 2012)

Action	Que faudrait-il améliorer en ce qui concerne les dispositifs et activités d'apprentissage ainsi que les pratiques éducatives ?
--------	--

Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

Le/les programme(s) est/sont agencé(s) et mis en œuvre de manière adéquate afin d'atteindre les acquis d'apprentissage visés. Il permet aux étudiants d'atteindre ces derniers dans des délais raisonnables.

Description	<p>Quels sont les éléments qui attestent de la cohérence globale du/des programme(s) ? Comment la logique de construction du/des programme(s) est-elle rendue explicite pour les enseignants comme pour les étudiants ?</p> <p><i>Quel est le lien entre chaque unité d'enseignement du cursus et les compétences à acquérir au sein du programme (Afin de montrer les liens entre les différents modules d'enseignement et les compétences attendues du/des programme(s), un schéma graphique-tableau croisé- peut être inclus dans le rapport d'autoévaluation.) ? (CTI)</i></p> <p>Comment s'assure-t-on que les prérequis de chaque partie du/des programme(s) sont effectivement maîtrisés par tous les étudiants, quels que soient leurs parcours individuels ? Qu'est-il prévu de faire si certains prérequis ne sont pas rencontrés par certaines catégories d'étudiants ?</p> <p>Comment est organisée la progression dans l'atteinte des acquis d'apprentissage visés du/des programmes ? Comment s'assure-t-on que les différentes parties du/des programme(s) forment un tout cohérent, chaque partie ayant ses propres objectifs d'apprentissage ?</p> <p>Le cas échéant, quels sont les parcours types (filières, finalités, spécialisations,...) ou les parcours recommandés ? Quel succès rencontrent-ils ? Comment la mise en œuvre du/des programme(s) favorise-t-elle ces parcours ?</p> <p>De quelle façon les choix, options et autres possibilités de parcours individuels sont-ils présentés et communiqués ? Comment s'assure-t-on qu'ils sont bien compris des étudiants ?</p> <p>Comment s'assure-t-on de l'adéquation entre le temps nécessaire pour chaque dispositif et pour chaque activité d'apprentissage et le temps effectivement disponible ? Comment s'assure-t-on que le travail total exigé est dans les limites du raisonnable (journée, semaine, semestre, année) et qu'il y a suffisamment de temps pour le travail personnel ?</p> <p>Comment sont gérés les ECTS ? Comment tient-on compte de la charge de l'étudiant pour attribuer les ECTS aux différents éléments du/des programme(s) et des acquis d'apprentissage visés? Comment tient-on compte des ECTS pour calibrer la charge de travail de l'étudiant ? <i>Comment s'assure-t-on que l'agencement du/des programme(s) fournit aux étudiants suffisamment de temps pour s'engager dans l'apprentissage autonome ? (CTI)</i></p> <p>Comment la mobilité des étudiants est-elle prise en compte dans l'agencement du/des programme(s) ?</p>
	Evaluation

Action	<p>Que faudrait-il améliorer pour l'ensemble de ces points ?</p> <p>Que faudrait-il améliorer en ce qui concerne l'agencement global du/des programme(s) ?</p>
--------	--

Dimension 3.4 : Evaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

Les critères et modalités d'évaluation sont établis en cohérence avec les acquis d'apprentissage visés et appliqués de manière systématique et constante. En outre, les exigences sont formulées de manière claire et communiquées en temps utile aux étudiants.

Description	<p>Qu'est-ce qui est mis en place pour vérifier que les évaluations sont cohérentes avec les acquis d'apprentissage annoncés?</p> <p>Comment s'assure-t-on que les étudiants savent ce qui est attendu d'eux lors des évaluations ? Comment et quand les critères d'évaluation sont-ils communiqués aux étudiants ?</p> <p>Comment les conditions de réussite et d'échec pour les différents éléments du programme et pour le/les programme(s) tout entier sont-elles explicitées ? Comment ont-elles été déterminées ? Comment sont-elles communiquées aux étudiants ?</p> <p>Comment les évaluations permettent-elles aux étudiants de prendre conscience de leur niveau, de leurs lacunes et de leurs progrès ? Quels sont les mécanismes de rétroaction après chaque évaluation ? Quelle est la place des évaluations formatives dans le/les programme(s) ?</p> <p>Qu'en est-il en particulier pour le travail de fin d'études/mémoire/épreuve intégrée, le(s) stage(s), le(s) projet(s) ?</p> <p>Qu'en est-il en particulier pour l'encadrement du/des stage(s) et du travail de fin d'études/mémoire/épreuve intégrée ? Comment s'assure-t-on que les étudiants ont l'occasion de recevoir suffisamment de rétroaction en cours de travail ?</p> <p>Quelles sont les mesures qui permettent d'assurer la qualité et la pertinence des dispositifs d'évaluation ?</p>
Evaluation	<p>En quoi les mécanismes d'évaluation permettent-ils effectivement d'évaluer dans quelle mesure les acquis d'apprentissage sont atteints ?</p> <p>Comment s'assure-t-on de la cohérence des mécanismes mis en œuvre pour l'évaluation des acquis des étudiants avec les activités de formation du/des programme(s) ? De quelle(s) manière(s) les activités de formation comportent-elles une préparation adéquate aux évaluations ?</p>
Action	<p>Que faudrait-il améliorer en ce qui concerne l'évaluation des acquis d'apprentissage ?</p>

Critère 4 : l'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son/ses programme(s)

Le critère d'efficacité porte sur le degré de réalisation des objectifs du/des programme(s) compte tenu des ressources mises en œuvre. Il vise à établir si le/les programme(s) produi(sen)t les résultats attendus, c'est-à-dire si les étudiants ont atteint les acquis d'apprentissage visés à l'issue de leurs études.

Par ce critère, l'établissement/l'entité est invité à considérer l'étudiant au moment de son inscription au(x) programme(s), à suivre son parcours, à examiner les niveaux d'atteinte des acquis d'apprentissage et à considérer les taux de réussite. L'évaluation de l'efficacité du/des programme(s) porte ainsi non seulement sur les caractéristiques des diplômés, mais également sur la capacité de l'établissement à favoriser la réussite des étudiants admis au(x) programme(s). Le critère impliquera aussi l'examen de facteurs d'efficacité tels que l'affectation des ressources, les pratiques pédagogiques et les modalités organisationnelles mises en œuvre pour soutenir la qualité du/des programme(s).

Le critère d'équité⁶ porte sur les dispositifs mis en place au sein du/des programme(s) afin d'être en mesure d'offrir aux étudiants, quel que soit leur parcours de formation antérieur ou leur situation personnelle, sociale ou économique, la possibilité d'acquérir, d'actualiser et de développer tout au long de leur vie à la fois les acquis visés et des compétences professionnelles nécessaires afin d'assurer leur employabilité et de favoriser leur épanouissement personnel, l'approfondissement de leur formation, la citoyenneté active et le dialogue interculturel.

Pour rappel : afin d'éviter les redondances, ce critère est traité de manière globale pour tous les points communs aux différentes finalités. Des encarts par finalité sont ajoutés en cas de besoin.

Dimension 4.1 : Ressources humaines

L'établissement/l'entité s'assure que les ressources humaines sont adéquates et adaptées au programme et au(x) public(s) d'étudiants. L'établissement/l'entité met en œuvre les moyens nécessaires afin de s'assurer de la qualité et de la compétence des personnels, en particulier du corps enseignant.

Remarque : les personnes dont il est question ici émanent de toutes les catégories de personnel dont l'action a ou peut avoir un impact sur la formation des étudiants dans le cadre du/des programme(s). Il ne s'agit donc pas exclusivement des personnes qui sont chargées de missions d'enseignement.

⁶ La notion d'équité s'inspire des différents cadres de référence de l'enseignement supérieur. En l'occurrence, les cadres utilisés ici pour définir ce critère ont été la Constitution belge (art. 10), le [Communiqué de la Conférence des Ministres chargés de l'Enseignement Supérieur](#) (lien consulté le 21 mai 2012), réunis à Prague en 2001 et les conclusions du Conseil de l'Union européenne du 12 mai 2009 concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (Conseil 2009/C119/02).

4.1.1 Affectation des ressources humaines⁷

Description	<p>Comment effectue-t-on les arbitrages d'affectation des ressources humaines ? Sur quelles bases / avec quels critères ?</p> <p>Comment la charge de travail (enseignement, évaluation, suivi des stages, encadrement des travaux de fin d'études/mémoires, animation pédagogique, autres charges) est-elle répartie entre les personnes impliquées dans l'enseignement ?</p> <p>Comment la charge de travail et le bien-être des différentes personnes impliquées dans le/les programme(s) de formation sont-ils évalués ?</p> <p>Dans quelle mesure s'assure-t-on d'avoir le personnel administratif, enseignant adéquat pour répondre aux besoins du/des programme(s) ?</p>
Evaluation	<p>Quelle adéquation y a-t-il entre les moyens nécessaires et les moyens disponibles pour les différentes catégories de personnel impliquées dans l'enseignement ? Comment et par qui cette question est-elle analysée ?</p> <p>Le cas échéant, quelles mesures sont prises pour remédier à des situations anormales et par quelles instances ?</p>
Action	<p>Que faudrait-il améliorer en matière d'affectation des moyens humains ?</p>

4.1.2 Recrutement, sélection, gestion et développement des compétences des personnels (formation continue et développement de carrière)

Description	<p>Quelle est la politique de recrutement de l'établissement/l'entité ?</p> <p>Quelles sont les modalités de recrutement, de sélection d'un nouveau membre du personnel ?</p> <p>Comment se déroule l'accueil et l'intégration d'un nouveau membre du personnel ?</p> <p>Quels sont les axes principaux de la politique générale de développement professionnel (formation continue et développement de carrière) des différentes catégories de personnel impliquées dans l'enseignement ? Qui est responsable de la formuler ? De l'approuver ? De la mettre en œuvre ? D'en assurer le suivi ?</p> <p>Quelles sont les dispositions concrètes prises pour assurer le développement professionnel des différentes catégories de personnel impliquées dans le/les programme(s) de formation ? Dans quelle mesure ces dispositions sont-elles suivies d'effets pour ce/ces programme(s) et comment s'en assure-t-on ?</p> <p>Quels sont les mécanismes mis en place pour évaluer les compétences des personnels ? Le cas échéant, comment les compétences linguistiques et interculturelles du personnel sont-elles prises en compte, valorisées et développées ?</p> <p>Quels sont les mécanismes mis en place pour remédier à d'éventuels problèmes dans la pratique professionnelle des enseignants ?</p>
Evaluation	<p>Comment s'assure-t-on de l'efficacité des mécanismes de recrutement, de sélection, de gestion, d'évaluation et de développement des compétences des personnels ?</p> <p>Comment s'assure-t-on de l'équité des mécanismes de recrutement, de sélection, de gestion, d'évaluation et de développement des compétences des personnels ?</p>

⁷ 4.1.1. et 4.1.2 : à dédoubler le cas échéant en fonction des personnels.

Action	Que faudrait-il améliorer en matière de recrutement, de sélection, de gestion et de développement des compétences des personnels ?
--------	--

Dimension 4.2 : Ressources matérielles

L'établissement/l'entité s'assure que les ressources affectées aux infrastructures et outils pédagogiques sont adéquates et adaptées à l'atteinte des acquis d'apprentissage visés par le/les programme(s).

4.2.1 Matériaux pédagogiques (livres de référence, syllabi, diaporamas, logiciels, cas, exemples utilisés, etc.)

Description	Comment s'assure-t-on que les matériaux pédagogiques sont à jour par rapport aux connaissances actuelles ? Comment s'assure-t-on que les matériaux pédagogiques tiennent compte, le cas échéant, des attentes du milieu professionnel et de son évolution ainsi que des progrès de la science ?
Evaluation	En quoi les matériaux pédagogiques utilisés permettent-ils d'atteindre les objectifs du/des programme(s) ?
Action	Que faudrait-il améliorer en matière de matériaux pédagogiques ?

4.2.2 Locaux, laboratoires, ateliers, salles TIC⁸

Description	Existe-t-il un code de bonne conduite en matière d'usage des TIC ? Comment s'assure-t-on qu'il est bien connu de tous ? Comment est-il appliqué ? Y-a-t-il des règlements spécifiques adaptés aux locaux et à l'utilisation des laboratoires ou autres locaux spécifiques ?
Evaluation	Les locaux disponibles permettent-ils d'accueillir les étudiants dans de bonnes conditions ? En quoi sont-ils adaptés aux approches pédagogiques mises en œuvre ? Les étudiants disposent-ils de lieux appropriés pour leur travail personnel ? En quoi les infrastructures TIC répondent-elles aux besoins des enseignants et des étudiants ? (matériels, logiciels, disponibilité, accessibilité)
Action	Que faudrait-il améliorer en matière de locaux, de laboratoires, de salles TIC ?

⁸ Technologies de l'information et de la communication

4.2.3 Bibliothèques, ressources documentaires, bases de données

Description	Quelles sont les ressources documentaires et bases de données mises à disposition des étudiants ? Que fait-on pour que les étudiants aient aisément accès aux bibliothèques et à leur contenu ?
Evaluation	Comment s'assure-t-on que les bibliothèques comportent les ressources (ouvrages, revues, etc.) à usage des étudiants et nécessaires pour leur apprentissage ? Comment s'assure-t-on que le nombre d'exemplaires en bibliothèque est suffisant ? que l'espace disponible est adéquat ? que l'horaire est approprié aux besoins ? Existe-t-il des possibilités de prêts interbibliothèques ?
Action	Que faudrait-il faire pour améliorer l'usage des bibliothèques, des ressources documentaires et des bases de données ?

4.2.4 Plateformes TIC en soutien à l'enseignement

Description	Quels usages sont-ils faits des plateformes TIC au sein du/des programme(s) ? Dans quelle mesure ces usages sont-ils généralisés ? Quelles formations sont organisées à l'attention des membres du personnel en vue de les aider à exploiter aux mieux les plateformes TIC ?
Evaluation	S'il est fait usage de plateformes TIC en soutien à l'enseignement présentiel, quelle est la valeur ajoutée pédagogique de ces plates-formes ? (en quoi améliorent-elles la qualité des apprentissages ?) S'il est fait usage de plateformes TIC dans le but de permettre l'apprentissage à distance et/ou asynchrone, quelles sont les mesures prises pour s'assurer de l'efficacité des approches mises en œuvre ? Comment l'usage de ces plateformes est-il analysé et évalué de manière périodique ? Quel suivi donne-t-on à cette analyse ?
Action	Que faudrait-il faire pour améliorer l'utilisation des plateformes TIC en soutien à l'enseignement et, en particulier, pour stimuler un usage à valeur ajoutée pédagogique ?

Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

L'établissement/l'entité s'assure que les dispositifs mis en œuvre pour orienter, guider et soutenir les étudiants en fonction de leur parcours sont équitables, adéquats et adaptés aux objectifs du/des programme(s).

4.3.1 Admission et orientation des étudiants

Description	Comment fonctionne le processus d'admission ? Y a-t-il différentes catégories d'entrants ? Comment sont-elles traitées ? Comment et par qui le processus d'admission est-il évalué ? Quel suivi donne-t-on à cette évaluation ? Quels sont les dispositifs mis en place pour aider à l'orientation des futurs étudiants ?
-------------	---

Evaluation	<p>Si le nombre d'entrants n'est pas satisfaisant, pour quelles raisons et que fait-on pour y remédier ?</p> <p>Si la diversité des entrants n'est pas assurée (en termes de genre, d'origine sociale, d'origine géographique,...), pour quelles raisons et que fait-on pour y remédier ?</p> <p><i>Dans quelle mesure le profil des entrants est adapté au programme proposé? (CTI)</i></p>
Action	<p>Que faudrait-il améliorer en matière d'admission, d'orientation et de réorientation des étudiants ?</p>

4.3.2 Transition vers l'enseignement supérieur, passerelles*

Description	<p>Quelles sont les difficultés rencontrées lors de la transition vers l'enseignement supérieur ? Comment ces difficultés ont-elles été identifiées ? Si le flux d'entrée est hétérogène, certains groupes d'entrants rencontrent-ils des difficultés particulières ?</p> <p>Quelles sont les difficultés rencontrées lors des passerelles permises par les textes légaux ? Comment ces difficultés ont-elles été identifiées ? Si le flux d'entrée des passerelles est hétérogène, certains groupes d'entrants rencontrent-ils des difficultés particulières ?</p> <p>Comment sont identifiés les prérequis d'un programme donné ? Comment sont-ils communiqués aux étudiants ? comment sont-ils évalués ?</p> <p>Le cas échéant, quels sont les dispositifs spécifiques mis en place pour les étudiants étrangers ?</p>
Evaluation	<p>Quelles mesures ont été prises pour surmonter les difficultés rencontrées lors de la transition vers l'enseignement supérieur (« aide à la réussite ») ?</p> <p>Quelles mesures ont été prises pour surmonter les difficultés rencontrées dans le cadre des passerelles ?</p>
Action	<p>Que faudrait-il faire pour faciliter la transition vers l'enseignement supérieur ?</p> <p>Que faudrait-il faire pour améliorer le mécanisme des passerelles vers le/les programme(s) ?</p>

4.3.3 Equité des processus pédagogiques

Description	<p>Quels sont les dispositifs mis en place pour permettre à l'établissement/l'entité de s'assurer que les étudiants peuvent atteindre, de façon équitable, les acquis visés et peuvent atteindre un niveau de compétence similaire quel que soit leur parcours de formation antérieur, leur situation personnelle, sociale ou économique ?</p> <p>Les établissements procurent-ils une aide aux étudiants pour le logement, de quelle manière ?</p>
Evaluation	<p>Comment l'établissement/l'entité évalue-t-il/elle l'équité de traitement des différentes catégories d'étudiant, y compris pour l'accès aux bourses de mobilité ?</p>
Action	<p>Que faudrait-il faire pour améliorer l'équité de traitement des différentes catégories d'étudiants ?</p>

4.3.4 Aide à la réussite

Description	Comment les étudiants en difficulté sont-ils identifiés ? Quelles mesures sont-elles prises pour aider les étudiants en difficulté ? Comment les étudiants redoublants sont-ils traités ? Leur taux de réussite est-il satisfaisant ? De quelles façons réoriente-t-on les étudiants en cas de besoin ?
Evaluation	Comment s'assure-t-on de l'efficacité des mesures prises pour aider les étudiants en difficulté ?
Action	Que faudrait-il améliorer en ce qui concerne la prise en charge des étudiants en difficulté ?

4.3.5 Etudiants ayant des besoins particuliers

Description	<i>La « section ingénieur » accueille-t-elle des personnes en situation de handicap ? Si oui, quelle est l'évolution de la population sur les 3 dernières années. (CTI)</i> Quels sont les dispositifs particuliers mis en place en faveur des étudiants en situation de handicap ? Les moyens nécessaires sont-ils disponibles ? Quelles sont les mesures prévues pour venir en aide aux étudiants en difficulté du point de vue social ? Les moyens nécessaires sont-ils disponibles ?
Evaluation	Comment s'assure-t-on de l'efficacité des dispositions prises en faveur des étudiants en situation de handicap ? Comment s'assure-t-on de l'efficacité des dispositions prises en faveur des étudiants en difficulté du point de vue social ?
Action	Que faudrait-il améliorer en ce qui concerne la prise en charge des étudiants ayant des besoins particuliers ?

4.3.6 Traitement des recours

Description	Comment est organisé le droit de recours ? Comment les étudiants sont-ils informés des procédures ?
Evaluation	Comment s'assure-t-on de l'efficacité des procédures de recours ? Comment s'assure-t-on de l'équité dans le traitement des recours ? Y a-t-il un suivi (statistique) du nombre de recours enregistrés par année ? Existe-t-il un relevé (qualitatif) des motifs de plaintes ?
Action	Que faudrait-il faire pour améliorer l'information sur les procédures de recours ? Que faudrait-il faire pour remédier aux éventuels dysfonctionnements récurrents pointés par les recours ?

4.3.7 Vie étudiante

Pour les établissements qui souhaitent être accrédités par la CTI :

La « section ingénieur » considère que la vie étudiante est une dimension fondamentale pour la réalisation des objectifs de la formation.

Pour ce faire, elle veille à la qualité de l'accueil et de l'intégration des étudiants dans la « section ingénieur » et la formation. Elle soutient leur développement personnel.

Description	<i>Quels sont les moyens mis en place par la « section ingénieur » pour améliorer la vie étudiante et le développement personnel des étudiants ? (CTI)</i>
Evaluation	<i>Dans quelle mesure ces moyens et actions sont-ils efficaces ? (CTI)</i>
Action	<i>Que faudrait-il faire pour améliorer la vie étudiante ? (CTI)</i>

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du/des programme(s)

L'établissement/l'entité garantit qu'il/elle collecte, analyse et utilise les informations nécessaires au pilotage du/des programme(s) d'études.

4.4.1 Caractéristiques des parcours d'étudiants inscrits dans le/les programme(s) (durée des études, redoublements, abandons, etc.)

Description	Quelle est la durée moyenne des études ? Quels sont les objectifs en la matière ? Quel est le taux moyen d'abandon par année ou par module ? A quels moments du cursus se produisent les départs ?
Evaluation	Si la durée moyenne des études n'est pas satisfaisante, pourquoi, quelles en sont les causes et que fait-on pour y remédier ? Quelles sont les causes principales de l'abandon ?
Action	Le cas échéant, quelles mesures sont-elles prises pour remédier aux taux élevés d'abandons, aux évaluations insatisfaisantes de la part des diplômés, ou à une moyenne de grades insatisfaisante ?

4.4.2 Caractéristiques des diplômés

4.4.2.1 Quantité de diplômés

Description	Quel est, par année, le pourcentage d'étudiants entrants qui obtiennent le diplôme ? Quels sont les objectifs en la matière ?
Evaluation	Si ce pourcentage n'est pas satisfaisant, pourquoi, quelles en sont les causes ? Quelles conclusions l'établissement/l'entité tire-t-il/elle de la collecte de ces données ?
Action	Que faudrait-il améliorer en la matière ?

4.4.2.2 Appréciation de l'atteinte des acquis d'apprentissage et répartition des notes

Description	L'établissement apprécie-t-il le niveau de qualité des diplômés en termes de degré d'atteinte des acquis d'apprentissage ? Si oui, comment ? Fait-il des liens avec les notes obtenues et la répartition de ces dernières ? Avec une rétroaction de la part des employeurs ? Avec des enquêtes auprès des anciens ?
Evaluation	Le cas échéant, quels sont les résultats de cette appréciation ? S'est-on donné des objectifs en la matière ? Si ce niveau n'est pas satisfaisant, pourquoi, quelles en sont les causes et que fait-on pour y remédier ? Quelles conclusions l'établissement/l'entité tire-t-il/elle de la collecte de ces données ? Et avec quel impact sur la mise en œuvre du/des programme(s) ?
Action	Que faudrait-il améliorer en la matière ?

4.4.2.3 Insertion socioprofessionnelle

Pour les établissements qui souhaitent être accrédités par la CTI :

Observation des métiers et de l'emploi

La section ingénieur a pris ses dispositions pour connaître en permanence et évaluer de façon prospective la situation des métiers et de l'emploi dans les secteurs ou domaines qui la concernent et la situation de premier emploi des diplômés.

Préparation à l'emploi

La « section ingénieur » a mis en place un dispositif d'information et de conseil sur les carrières à destination des étudiants. Elle favorise l'orientation et la préparation à l'emploi et à la carrière professionnelle de ses futurs diplômés.

Observation de l'emploi

La section ingénieur s'assure que les premiers emplois de ses diplômés sont conformes à ses objectifs en matière d'insertion et aux besoins en cours des entreprises. Elle s'assure que les premiers emplois des diplômés sont cohérents avec la formation qu'elle dispense.

Analyse d'employabilité des diplômés

L'employabilité des diplômés à long terme devrait être une préoccupation majeure pour la direction du programme. Une enquête adressée aux employeurs doit être effectuée périodiquement pour vérifier qu'ils sont satisfaits de la performance des diplômés qu'ils recrutent.

Description	<p>Si le taux d'insertion n'est pas connu, que faudrait-il faire pour l'obtenir? Si le taux d'insertion est connu, quel est-il et quelle analyse peut-on en faire ? Quelles sont les mesures prises pour faciliter l'insertion socioprofessionnelle des diplômés ?</p> <p>Quels sont les mécanismes de suivi des diplômés de l'établissement/entité⁹ ?</p> <p><i>Quels sont les moyens d'analyse de l'employabilité des diplômés ? (CTI)</i></p> <p><i>Quels dispositifs d'information et de conseil sur des carrières sont-ils en place à destination des étudiants ? (CTI)</i></p>
Evaluation	<p>Quelles indications a-t-on de l'efficacité des mesures prises pour faciliter l'insertion socioprofessionnelle des diplômés ?</p> <p>Quelles conclusions l'établissement/l'entité tire-t-il/elle de la collecte de ces données ?</p>
Action	<p>Que faudrait-il faire pour faciliter l'insertion socioprofessionnelle des diplômés ?</p>

⁹ Cf. EUA, *Tracking learners' and graduates' progression paths (Trackit)*, online : <http://www.eua.be/eua-work-and-policy-area/building-the-european-higher-education-area/projects/tracking-learners-and-graduates-progression-paths.aspx> (consulté le 21 mai 2012).

Critère 5 : l'établissement/l'entité a établi l'analyse de son/ses programme(s) et construit un plan d'action visant son amélioration continue

Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation

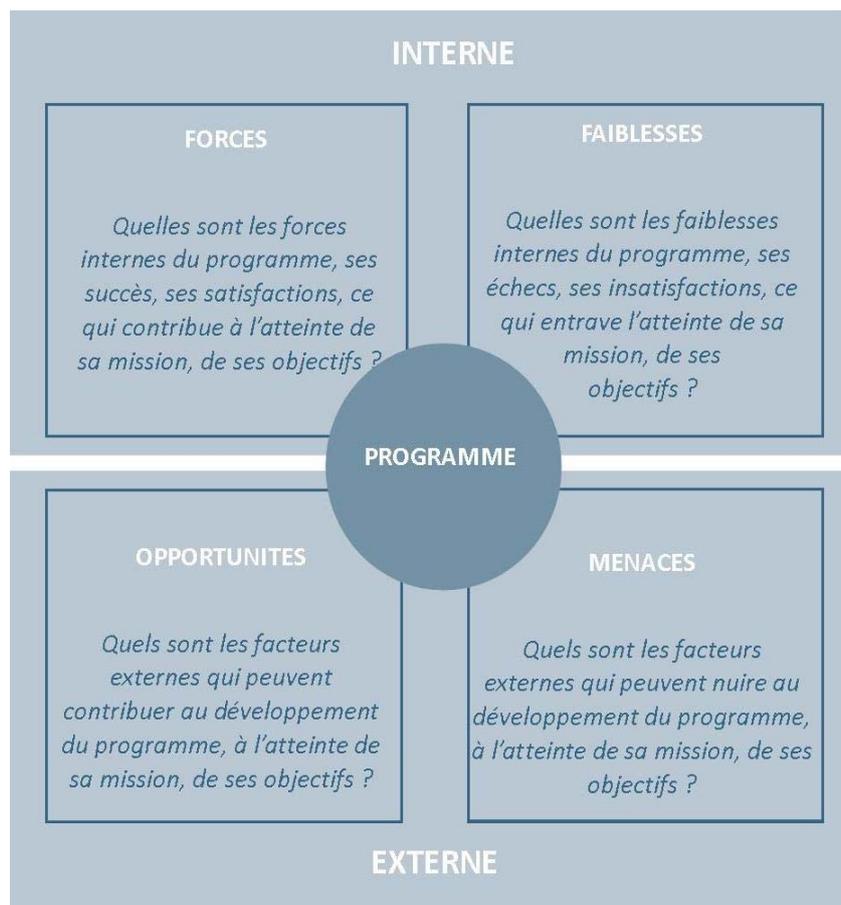
L'établissement/l'entité a effectué une autoévaluation du/des programme(s) de façon participative, approfondie et validée.

Description	Comment la phase d'autoévaluation s'est-elle déroulée ? Comment la commission d'évaluation interne s'est-elle organisée ? Quelle a été l'implication des différentes parties prenantes ? Quelles ont été les contributions de chacun ? Qui a effectué l'analyse ? Comment et par qui l'analyse a-t-elle été validée ? Comment le plan d'action a-t-il été construit et validé ?
Evaluation	Quels sont/ont été les principaux problèmes rencontrés dans ce processus ? Quels remèdes sont/ont été envisagés ou apportés ? La capacité de réaction est-elle/a-t-elle été adéquate ?
Action	Que faudrait-il améliorer en la matière ?

Dimension 5.2 : Analyse SWOT*

L'évaluation menée par l'établissement/l'entité se traduit par une analyse qui identifie à la fois les forces et les faiblesses du/des programme(s) ainsi que les opportunités et les menaces émanant de son environnement.

Evaluation	Quels sont les résultats de l'analyse des forces et faiblesses, des opportunités et des risques (SWOT) ?
------------	--



Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi

Sur la base de l'autoévaluation, l'établissement/l'entité a pris des décisions appropriées et raisonnées. Il a établi un plan d'action priorisé et défini des indicateurs de suivi dans un but d'amélioration constante de la qualité de son/ses programme(s). Il effectue une analyse périodique et systématique de la qualité de son/ses programme(s).

Description/Evaluation/Action ¹⁰	<p>Comment maximiser les forces ?</p> <p>Comment minimiser les faiblesses ?</p> <p>Comment maximiser les opportunités ?</p> <p>Comment minimiser les risques ?</p> <p>En quoi les opportunités permettent de minimiser les menaces ?</p> <p>En quoi les forces permettent-elles de maîtriser les faiblesses ?</p> <p>Quelles forces internes exploiter pour activer/bénéficier des opportunités de l'environnement ?</p> <p>Quelles faiblesses internes combler pour pouvoir exploiter les opportunités de l'environnement ?</p> <p>Quelles forces internes utiliser au mieux pour se protéger ou pour atténuer les menaces de l'environnement ?</p> <p>Quelles faiblesses traiter en priorité pour minimiser / pour être moins vulnérable aux menaces extérieures ?</p> <p>Quelles sont les forces internes à renforcer/consolider étant donné les opportunités offertes par l'environnement ?</p> <p>A quelles faiblesses faut-il être particulièrement attentif, étant donné les menaces de l'environnement, pour éviter une dégradation de la situation ?</p> <p>Quels sont les plans à court, moyen et long terme en termes de qualité du cursus ?</p> <p>Quelles sont les conclusions qui ont été tirées du travail d'évaluation ?</p> <p>Comment ces conclusions ont-elles été transformées en un plan d'action concret permettant d'améliorer la qualité du programme de formation ? Quel est ce plan d'action ?</p>
---	--

La formulation du plan d'action est libre, mais il intégrera au minimum :

- des axes prioritaires,
- une ligne du temps.

On veillera à mettre le plan en relation avec la politique de gouvernance de l'établissement.

¹⁰ Source pour certaines questions : ROUSSEL, INSA Strasbourg et Cellule qualité de la Direction de l'Université de Lausanne (UNIL), *Evaluation des facultés*, Lausanne : UNIL, 2011, p. 14. Online : http://www.unil.ch/webdav/site/cover/shared/Eval_facultes/EvalFaculte2011.pdf (consulté le 15 mai 2012).

Liste d'annexes (non exhaustive)

Organisation

- Statuts de l'Établissement,
- Composition nominative des conseils existants
- Organigramme fonctionnel de l'établissement ou de la « section ingénieur »
- CV des principaux dirigeants et enseignants,
- Liste des enseignants permanents et vacataires principaux (pour chaque enseignant : diplômes et titres, employeur, discipline enseignée, charge horaire annuelle pour la formation)
- Nombre d'enseignants chercheurs et de chercheurs dépendant de la section ingénieur ayant une activité de recherche dans un laboratoire interne ou externe à l'établissement

Partenariat

- Liste des conventions et conventions importantes de coopération (avec des entreprises, établissements d'enseignement supérieur, notamment européens ou étrangers, laboratoires de recherche...)
- Composition des réseaux internationaux

Formation

- Règlement de l'enseignement
- Syllabus des enseignements
- Matrice croisée compétences attendues/activités de formation
- Charte des stages
- Statistiques des emplois occupés par les ingénieurs diplômés
- Plusieurs exemplaires de projets fin d'étude, examens, tests des diverses matières enseignées afin de pouvoir évaluer si les résultats de l'apprentissage ont été acquis

Emploi

- Information à propos de l'emploi des ingénieurs diplômés (secteurs d'activité, poste, pays, etc.)

Assurance qualité

- Rapports d'évaluations externes et de certifications (ISO, EURACE, etc.)
- Rapports d'autoévaluation
- Documents clés liés aux procédures de qualité (enquêtes, description de procédures, cartographie de processus, etc.)

Publications

- Brochures, plaquettes. etc.